



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-2-5-2

Séance du vendredi 17 mars 2017

### **POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-5-1 du 14 octobre 2016 relative aux Contrats de Territoires de Vie 2014-2019 et à la non contractualisation de nouveaux engagements au titre des projets structurants et à l'abrogation du dispositif projets d'intérêt local,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la Solidarité territoriale haut-rhinoise et à la création du Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU les avis favorables de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors des réunions du lundi 10 octobre 2016 et du vendredi 18 novembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Inscrit au Budget Primitif 2017, pour la politique départementale en faveur de l'action territorialisée :
  - en investissement : un montant global de crédits de paiement de 11 722 367 €, répartis comme suit :
    - 8 477 535 € au titre des CTV 2014-2019 – Projets structurants (Programmes K211 à K217),
    - 2 537 832 € au titre des CTV 2014-2019 – Projets d'intérêt local (Programmes K221 à K227),
    - 646 000 € au titre de la Solidarité territoriale - Fonds Cantonal d'Investissement (Programme F231),
    - 61 000 € au titre du Patrimoine communal (ancien guide des aides) (Programme F234) ;
  - en fonctionnement : un montant global de crédits de paiement de 721 381 €, répartis comme suit :
    - 719 381 € au titre des CTV 2014-2019 – Projets structurants (Programmes K811 à K817),
    - 2 000 € pour la Rencontre d'information des directeurs et des secrétaires de mairie et de structure intercommunale (Programme F634) ;
- ❖ Autorise, pour le projet de travaux de restauration des remparts de NEUF-BRISACH inscrit au titre du CTV Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 (projet n°11-4), le versement en deux fois de la subvention départementale prévisionnelle de 198 000 € selon les modalités suivantes :
  - un acompte d'un montant maximal de 96 353 € au moment de la fin des travaux de la phase II,
  - le solde d'un montant maximal de 101 647 € en fin de l'opération phase III.
- ❖ Autorise, pour le projet de création d'un centre de conférences sur le site de la Gare de MULHOUSE inscrit au titre du CTV de la Région Mulhousienne 2014-2019 (projet n°22-2), le versement en six fois de la subvention départementale prévisionnelle de 600 000 €, soit six acomptes annuels de 100 000 € pour la période 2018-2023.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité